



COLLÈGE

PLAN « 800 COLLÈGES »

OU COMMENT CONTOURNER L'INDISPENSABLE REFONTE DE LA CARTE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE...

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Depuis 2014, les différentes politiques menées et la multiplication des dispositifs (cités éducatives/CLA...) sont venues vider de leur sens les objectifs premiers de l'éducation prioritaire et ainsi l'affaiblir. Cela a été l'occasion pour le ministère de développer des laboratoires d'expérimentations : autonomie des établissements, Choc des savoirs... Or, dans ces établissements, les besoins sont criants : manque de moyens horaires, de personnels, problèmes de bâti, relégation sociale... Avec le plan « 800 collèges » du ministre Geffray, le gouvernement poursuit et accentue cette casse du cadre collectif, tout en évacuant la question des inégalités sociales et en culpabilisant les personnels.

INSTAURER DE FAUX ESPOIRS...



Alors que la carte de l'Éducation prioritaire établie en 2015 (et sans révision depuis) devrait être revue et renforcée en urgence, le ministre Geffray repousse cette échéance à 2028, estimant que le calendrier électoral (élections municipales et présidentielles) empêche « un travail apaisé » sur la question.

Cependant, conscient qu'il existe certaines « situations aberrantes » ou que certains résultats ne sont pas à la hauteur des attentes dans certains REP/REP+, il multiplie les mesures rustines visant à « bricoler » d'ici 2028...

C'est pourquoi il lance 2 projets conjointement. L'intégration de 21 collèges devant relever de l'Éducation prioritaire aux CLA et un « plan grande difficulté scolaire », au nom clinquant de « Collèges en progrès » pour 800 collèges (756 exactement dont 63% en Educ prio et 14 bénéficiant des 2 plans). Ces collèges, sélectionnés par la DEPP et les recteurs·rectrices, regroupent les 15% d'établissements dans lesquels 40% des élèves ont une moyenne inférieure à 8/20 au brevet en mathématiques et en français. Une « logique » qui se contente toujours de s'appuyer sur des résultats sans analyser les causes et en méprisant les indicateurs sociaux, qui favorise une nouvelle fois les « fondamentaux » au mépris des autres disciplines inscrites au DNB.

Pour remédier à ces situations, les modalités prévues restent bien floues. Les établissements concernés devront manifestement se contenter d'une offre de formation leur permettant de "remédier à la grande difficulté scolaire" et 2 journées de concertation. Une nouvelle fois, on fait porter la responsabilité de ces résultats sur les seules équipes pédagogiques, en oubliant le manque de moyens, la surcharge des effectifs/classes ou les conséquences désastreuses des réformes successives sans cohérence... Merveilleux tour de passe-passe qui consiste à avoir l'air de mettre en place des solutions... qui ne changeront rien.

UNE SÉLECTION OBSCURE

En imposant un nouveau dispositif, le ministre remet en question les critères de l'Éducation prioritaire ainsi que ses moyens spécifiques.

Si le critère de sélection annoncé (résultats au DNB) ne se vérifie pas pour tous les établissements concernés, d'autres paramètres entrent en ligne de compte : climat scolaire, évaluations nationales, éloignement... Un manque de transparence rendant illisible et arbitraire les intentions réelles et faisant la part belle aux « particularismes » locaux et autre territorialisation.

Pour la CGT Éduc'action, il est indispensable d'introduire des critères objectifs et nationaux à l'établissement de la carte de l'Éducation prioritaire et de renforcer ses moyens dédiés.

40 % DES ÉTABLISSEMENTS CHOISIS
SONT DANS LES ACADEMIES DE VERSAILLES, CRÉTEIL ET LILLE

COMME SOUVENT, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE INVENTE UN NOUVEAU PLAN EN PRÉTENDANT S'ATTAQUER À LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE, LE TOUT SANS MOYENS SUPPLÉMENTAIRES...
C'EST AU CONTRAIRE 4000 SUPPRESSIONS DE POSTES QUI SONT PRÉVUES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE...
HYPOCRISIE MINISTÉRIELLE.



ET TOUJOUR PAS DE MOYENS...

Un constat troublant : le mot « moyens » ne figure pas dans la circulaire accompagnant ce nouveau dispositif, et aucune dotation spécifique n'a été annoncée pour les collèges ciblés. Les équipes pédagogiques souffrent déjà pour maintenir des dédoublements ou autres dispositions pédagogiques, et quoi qu'en disent déjà certain·es chef·fes d'établissement, faire partie du dispositif « Collège en progrès » ne permettra pas d'avoir des moyens DHG supplémentaires, ni des moyens humains (infirmier·es, assistant·es de service social...). Tout nouveau projet, même fortement suggéré par un·e inspecteur·trice, se fera en supprimant ce qui existe déjà. C'est donc à moyens constants, avec redéploiement, que ces projets se feront. Les seuls leviers à disposition des équipes pédagogiques

prévus par le texte encadrant sont : demande de formation des équipes, modification de l'organisation pédagogique, travail sur le climat scolaire... Sans heures dédiées ou moyens flétris, il faudra, une fois de plus, que les personnels s'adaptent et « bricolent » : redéploiement des heures des groupes de niveau, ou abondements d'autres établissements en Éducation prioritaire, travail en dehors des heures de service...

Un nouveau moyen de rejeter la faute aux équipes « pas assez formées » pour faire réussir leurs élèves, de les stigmatiser et d'attendre d'elles un « travailler plus sans gagner plus ».



UNE NOUVELLE TENTATIVE DE MISE AU PAS

Ces nouvelles dispositions sont surtout des injonctions visant à cadrer davantage les pratiques pédagogiques : prétextant des échanges de pratiques professionnelles, c'est une énième réduction de la liberté pédagogique.

Cette mise au pas se fait sous couvert d'innovation. Si les échanges de pratiques professionnelles sont des outils précieux dans les équipes enseignantes (revendiquées par la CGT Educ'action), il est ici question d'en faire un **moyen de coercition**. Dans une période où l'autoritarisme institutionnel est très présent et où les idées réactionnaires tentent d'intégrer l'École, notre organisation rappelle que cette **liberté pédagogique est indispensable au Service public d'Éducation et à notre professionnalité**.

Dans la droite ligne de Blanquer, le ministre Geffray poursuit cette mise au pas au sein de l'Éducation nationale : libéralisme, contractualisation, privatisation et renforcement du New Public Management sont ses horizons.



C'est ainsi qu'il faut comprendre le « Plan 800 collèges », un nouvel outil de sape de l'Éducation prioritaire tout en renforçant la territorialisation de l'Éducation et le saupoudrage de moyens.

URGENCE POUR UNE VRAIE RUPTURE DANS LES POLITIQUES D'ÉDUCATION LA CGT ÉDUC'ACTION CONTINUE D'EXIGER...



UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION : 20 ÉLÈVES/CLASSE, DES PERSONNELS MÉDICO-SOCIAUX, DE VIE SCOLAIRE, UNE INCLUSION DE QUALITÉ ET SURTOUT UNE DÉPENSE À LA HAUTEUR DES BESOINS



UNE NOUVELLE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE SUR DES CRITÈRES OBJECTIFS



LA FIN DE LA MULTIPLICATION DES DISPOSITIFS S'ATTAQUANT À L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



LE RESPECT DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE



UN STATUT DE FONCTIONNAIRE CATÉGORIE B POUR LES AESH ET AED



LA FIN DES POLITIQUES DE CONTRACTUALISATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE



263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

CGT Educ'action

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducactionofficiel



@cgteducaction



@cgteduc.fr